

Séance du 20 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt avril, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et MM. : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Mme Solène Loyer, MM. José Albesa, Loïc Poupin.

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

2018-04-d9

Attribution des marchés de travaux pour la construction de la salle communale

Vu l'inscription en date du 16 février 2018 sur le budget principal des crédits pour la construction de la salle communale, opération 31

Vu la délibération en date du 16 février 2018 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offre en vue de la construction de la salle communale

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction de la salle communale qui a eu lieu du 1^{er} mars au 3 avril 2018 à 12h00.

La commission d'ouverture des plis et d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 6 avril à 14h en mairie pour procéder à l'ouverture de plis reçus.

58 plis, contenant 74 offres tous lots confondus, ont été reçus, dont 35 au format papier (par courrier ou dépôt en Mairie) et 23 de manière dématérialisée (sur le site internet www.sarthe-marchéspublics.fr)

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les offres sont apparues recevables.

L'Architecte Maître d'œuvre de l'opération, Philippe ROUSSEAU a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots.

Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de consultation, sont pondérés de la manière suivante :

Critère PRIX : Note de 0 à 10 (pondération 40%)

L'offre la plus basse, si elle n'est pas jugée anormalement basse, obtient la note 10. Les autres offres reçoivent une note au prorata de leur valeur avec l'offre la plus basse selon la formule :

$$\frac{\text{Offre la plus basse} \times 10}{\text{offre considérée}}$$

Critère VALEUR TECHNIQUE : note de 0 à 10 (pondération 60%)

- Caractéristiques techniques et performance et provenance des produits mis en œuvre (notice technique, documentation) 2 points
- Respect du planning – Programme d'exécution des travaux (2 points)
- Moyens Humains et matériel affecté à l'opération (3 points)
- Sécurité (1 point)
- Hygiène (1 point)
- Environnement (1 point)

La Commission d'ouverture des plis et d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le vendredi 20 avril à 10h en mairie pour étudier le rapport d'analyse des offres.

La Commission a retenu les offres suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Offre Mieux disante HT
1	Terrassement-Vrd-Amenagement des Abords	PIGEON TP	48 652.22
2	Gros Oeuvre	LANDRON	99 750.00
3	Charpente bois-bardage bois	DENIS MARIE	49 650.84
4	Etanchéité	SOPREMA	23 967.40
5	Couverture zinc	DENIS MARIE	22 860.93
6	Menuiseries extérieures-aluminium-serrurerie	GUYON	29 627.20
7	Menuiseries intérieures bois	LEROI	30 998.69
8	Doublage cloison plafonds	MAILHES POTTIER	36 476.63
9	Carrelage faïence	BLONDEAU	15 564.69
10	Peinture	BOULFRAY	8 622.22
11	Electricité courants forts et faibles	EGE 72	32 018.25
12	Chauffage ventilation plomberie	AMIARD PARIS	71 287.04
13	Parquet	UNIVERS PARQUET	13 522.27
	TOTAL		482 998.38
	<i>Option lot n°1 (béton désactivé)</i>	PIGEON TP	3 800
	<i>TOTAL avec option</i>		486 798.38

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'ouverture de plis et d'appel d'offres pour l'ensemble des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les propositions de la commission d'ouverture de plis et d'appel d'offres telles que ci-dessus définies.
- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus.
- de retenir l'option béton désactivé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Prochaine réunion : vendredi 25 mai 2018

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30

Vu pour affichage
Le Maire